République du Bénin

Cour constitutionnelle

GREFFE

N° 022 / CC/GEC

CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES
RÔLE DE L'AUDIENCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2026

HEURE : 10 HEURES

LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle sise à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou

N°	N° DU RECOURS	REQUÉRANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATIONS
1.	1722/251/REC-23 du 12/09/2023	Landry Angelo ADELAKOUN et autres	Gouvernement	Recours en inconstitutionnalité du non-respect de l'avis du groupe de travail des Nations -Unies sur les détentions arbitraires concernant le journaliste Ignace SOSSOU.	
2.	2584/002/REC-25 du 31/12/2024	Aurige ABEKPON ***alias*** Mohamed ISSA	Juge du 2ème cabinet d'instruction du TPI de Porto-Novo	Recours pour détention arbitraire et violation du droit d'être présenté à une juridiction de jugement dans un délai raisonnable.	
3.	0179/050/REC-25 du 28/01/2025	Aurige ABEKPON ***alias*** Mohamed ISSA	Juge du 2ème cabinet d'instruction du TPI de Porto-Novo	Recours pour détention arbitraire.	
4.	2337/433/REC-24 du 28/11/2024	Saibou DOUTCHIA	Commission de l'instruction de la CRIET	Recours pour détention arbitraire, vice de procédure et violation de droits humains.	
5.	2336/435/REC-24 du 28/11/2024	Souradjou SALIFOU	Commission de l'instruction de la CRIET	Recours pour détention arbitraire, vice de procédure et violation de droits humains.	
6.	1142/200/REC-24 du 04/06/2024	Janvier HESSOU	Secrétaire général du Gouvernement	Recours pour inconstitutionnalité du décret n°2023-617 du 06 décembre 2023 portant réglementation du permis de construire et du permis de démolir en République du Bénin.	
7.	1736/329/REC-24 du 20/08/2024	Collectif des victimes de PAPME Rep/HOUNKANNOU GOZO Inès et autres	Agence pour la Promotion et l'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PAPME)	Demande d'intervention pour le remboursement de « fonds de tontine »	

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
LE GREFFIER EN CHEF
COUR CONSTITUTIONNELLE

8.	2279/419/REC-24 du 21/11/2024	Prosper ALLAGBE	Cour constitutionnelle	Recours pour violation du délai raisonnable.	
9.	0128/039/REC-25 du 21/01/2025	Landry Angelo ADELAKOUN et autres	Société Béninoise des Boissons Rafraichissantes (SOBEBRA) ***(Me Issiaka MOUSTAPHA)*** Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable	Recours pour violation du droit à la santé et du droit à un environnement sain.	
10	1537/312/REC-24 du 25/07/2024	Mathias GNANKADJA	- Maire de la Commune de Kétou - Paul HESSOU (chef du village d'Adakplamè)	Demande d'intervention de la Cour dans une affaire domaniale.	
11	0891/123/REC-26 du 11/08/2026	Me Charles AGBOTA Rep/ Membres du conseil d'administration et sociétaires de la coopérative d'Aménagement Rural (CAR) d'Agbotagon	Préfet du département de l'Atlantique	Recours en inconstitutionnalité pour violation de la Constitution.	
12	1106/203/REC-26 du 22/10/2026	- Célestin AGBONANKAN - Albert LADEHOUEDE ***(Me Charles AGBOTA)***	Préfet du département de l'Atlantique	Recours pour violation de la Constitution.	

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
COUR CONSTITUTIONNELLE
LE GREFFIER EN CHEF

13	1107/204/REC-26 du 22/10/2026	- Célestin AGBONANKAN - Albert LADEHOUEDE ***(Me Charles AGBOTA)***	Préfet du département de l'Atlantique	Recours pour violation de la Constitution.	

Cotonou, le 12 NOV 2026

Le Greffier en chef,

REPUBLIQUE DU BENIN
LE GREFFIER EN CHEF
COUR CONSTITUTIONNELLE

Sylvestre FARRA